

Le Préfet de l'Aisne,

VU le code de l'environnement et notamment son article L125-5

VU le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

VU l'arrêté du 24 mars 2009,

SUR proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet,

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: La commune d'ESSIGNY LE GRAND fait partie du plan de prévention des risques technologiques sur les communes d'Essigny le Grand et Urvillers approuvé le 2 décembre 2009. La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé,
- le PPRT approuvé le 2 décembre 2009.

Ces documents sont consultables:

- à la préfecture,
- à la sous-préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale des territoires

Article 2:

L'arrêté du 24 mars 2009 est abrogé.

Article 3:

La Sous-Préfète Directrice de Cabinet, le Sous-Préfet de Saint-Quentin, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 5 JAN. 2010 Pour le Préfet et par délégation, La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet

Salima EBURDY



PREFECTURE DE L'AISNE

Commune d'ESSIGNY LE GRAND

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [P La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oul non X date aléa Les documents de référence sont : Consultable sur Internet Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t] La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oul X non approuvé date 2 décembre 2009 effet Les documents de référence sont : - publiés au Recueil des Actes Administratifs du mois de janvier 2010 – 1ère partie Consultable sur internet X DDRM Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compté de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 199 (modifié relatif à la prévention du risque sismique La commune est située dans une zone de sismicité zone la zone lb zone II zone III non X Cartographie extraits de documents ou de dossiers permetitant la localisation des immeubles ou regard des risques pris en compte PPRT CONSULTABLE EN MAIRIE, A LA PREFECTURE, A LA SOUS-PREFECTURE OU A LA DDE	Situation de la commune	au reaard d'un ou	ı plusieurs plans de p	évention de l	risaves naturels or	révisibles l' F
Les documents de référence sont : Consultable sur Internet Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR†] La commune est située dans le périmètre d'un PPR † oul X non approuvé date 2 décembre 2009 effet Les documents de référence sont : - publiés au Recuell des Actes Administratifs du mois de janvier 2010 – 1ère partile Consultable sur Internet X - DDRM Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique La commune est située dans une zone de sismicité zone la zone lb zone II zone III non X Léces jointes Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte						
Les documents de référence sont : Consultable sur Internet Le commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui X non approuvé date 2 décembre 2009 effet Les documents de référence sont : - publiés au Recueil des Actes Administratifs du mois de janvier 2010 – 1ère partie Consultable sur Internet X - DDRM X Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique La commune est située dans une zone de sismicité zone la zone lb zone II zone III non X Lécessielates Cartographie extraits de documents ou de dossiers permeftant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte	La commune est situee		d un ffk n			non X
Consultable sur Internet Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR †] La commune est située dans le périmètre d'un PPR † oui X non approuvé date 2 décembre 2009 effet Les documents de référence sont : - publiés au Recueil des Actes Administratifs du mois de janvier 2010 – 1ère partie Consultable sur Internet X - DDRM X Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique La commune est située dans une zone de sismicité zone la zone lb zone II zone III non X lièces jointes Cartographie extraîts de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte		date		alé	ea :	
Consultable sur Internet Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR †] La commune est située dans le périmètre d'un PPR † approuvé date 2 décembre 2009 effet Les documents de référence sont: - publiés au Recueil des Actes Administratifs du mois de janvier 2010 – 1ère partie Consultable sur Internet X DDRM Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique La commune est située dans une zone de sismicité zone la zone lb zone il zone ill non X Deces jointes Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte						
La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui X non approuvé date 2 décembre 2009 effet Les documents de référence sont : - publiés au Recueil des Actes Administratifs du mois de janvier 2010 – 1ère partie Consultable sur internet X - DDRM X Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique La commune est située dans une zone de sismicité zone la zone lb zone ll zone ill non X ièces jointes Cartographie extraîts de documents ou de dossiers permetiant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte	Les documents de référ	ence sont :		•	O Rojec	
La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui X non approuvé date 2 décembre 2009 effet Les documents de référence sont : - publiés au Recueil des Actes Administratifs du mois de janvier 2010 – 1ère partie Consultable sur internet X - DDRM X Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique La commune est située dans une zone de sismicité zone la zone lb zone II zone III non X Iléces jointés Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte					Consultable su	rinternet
La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui X non approuvé date 2 décembre 2009 effet Les documents de référence sont : - publiés au Recueil des Actes Administratifs du mois de janvier 2010 – 1ère partie Consultable sur internet X - DDRM X Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique La commune est située dans une zone de sismicité zone la zone lb zone II zone III non X Iléces jointés Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte						
Les documents de référence sont : - publiés au Recueil des Actes Administratifs du mois de janvier 2010 – 1ère partie - DDRM Consultable sur internet X Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique La commune est située dans une zone de sismicité zone la zone lb zone II zone III non X iéces jointes Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte	situation de la commune	au regard d'un pla	an de prévention de i	isques techno	ologiques [PPRt]
Les documents de référence sont : - publiés au Recueil des Actes Administratifs du mois de janvier 2010 – 1ère partie Consultable sur Internet X - DDRM Consultable sur Internet X Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique La commune est située dans une zone de sismicité zone la zone lb zone II zone III non X Déces jointes Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte	La commune est située	dans le nérimètre :	d'un PPR t		oui X	non
Les documents de référence sont : - publiés au Recueil des Actes Administratifs du mois de janvier 2010 – 1ère partie Consultable sur Internet X - DDRM Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique La commune est située dans une zone de sismicité zone la zone lb zone II zone III non X pièces jointes Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte	· ·	•	•	⇔ff¢		
- publiés au Recueil des Actes Administratifs du mois de janvier 2010 – 1ère partie Consultable sur Internet X X Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique La commune est située dans une zone de sismicité zone la zone lb zone II zone III non X Dièces jointes extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte	approuve	dule	Z decemble 2007		~! ·	
Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique La commune est située dans une zone de sismicité zone la zone lb zone ll zone ll non X Dièces jointes Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte						P
Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique La commune est située dans une zone de sismicité zone la zone lb zone II zone III non X Dièces jointes Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte			in da impular 2010	1ère	Consultable	urintamat X
en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique La commune est située dans une zone de sismicité zone la zone lb zone ll zone ill non X pièces jointes par la comple extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en comple	- publiés au Recueil des A		ı mois de janvier 2010 –	1 ^{ère} partie	Consultable si	
en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique La commune est située dans une zone de sismicité zone la zone lb zone ll zone ill non X pièces jointes par la comple extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en comple	- publiés au Recueil des A		u mois de janvier 2010 –	1 ^{ère} partie	Consultable si	
pièces jointes	- publiés au Recueil des Ad - DDRM	ctes Administratifs du				X
pièces jointes. Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte	- publiés au Recueil des Ad - DDRM Situation de la commune	ctes Administratifs du au regard du zonc	age réglementaire po	ur la prise en	compte de la sisi	X
Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte	- publiés au Recueil des Ad - DDRM Situation de la commune en application du décret 91-46	ctes Administratifs du au regard du zono	age réglementaire po fié relatif à la prévention c	o ur la prise en u risque sismique	compte de la sisi	X nicité
Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte	- publiés au Recueil des Ad - DDRM Situation de la commune en application du décret 91-46	ctes Administratifs du au regard du zono	age réglementaire po fié relatif à la prévention c	o ur la prise en u risque sismique	compte de la sisi	X nicité
extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte	- publiés au Recueil des Ad - DDRM Situation de la commune en application du décret 91-46	ctes Administratifs du au regard du zono	age réglementaire po fié relatif à la prévention c	o ur la prise en u risque sismique	compte de la sisi	X nicité
	- publiés au Recueil des Ad - DDRM Situation de la commune en application du décret 91-46 La commune est située da	ctes Administratifs du au regard du zono	age réglementaire po fié relatif à la prévention c	o ur la prise en u risque sismique	compte de la sisi	X nicité
PPRI CONSULTABLE EN MAIRIE, A LA PREFECTURE, A LA SOUS-PREFECTURE OU A LA DDE	- publiés au Recueil des Ad - DDRM Situation de la commune en application du décret 91-46 La commune est située da lièces jointies Cartographie	au regard du zono 31 du 14 mai 1991 modif ns une zone de sismi	age réglementaire pa fié relatif à la prévention d cité zone la zo	o ur la prise en u risque sismique one lb zon	compte de la sisi	x nicité non X
	- publiés au Recueil des Ad - DDRM Situation de la commune en application du décret 91-46 La commune est située da lièces jointes de la commune extraits de documents ou de de la commune de la commune extraits de documents ou de de la commune de la com	au regard du zono 31 du 14 mai 1991 modif ns une zone de sismi	age réglementaire po fié relatif à la prévention d cité zone la zo calisation des immeubles	our la prise en u risque sismique one lb zon au regard des ri	compte de la sisse ne II zone III	x nicité non X
	- publiés au Recueil des Ad - DDRM Situation de la commune en application du décret 91-46 La commune est située da Diéces jointés extraits de documents ou de de	au regard du zono 31 du 14 mai 1991 modif ns une zone de sismi	age réglementaire po fié relatif à la prévention d cité zone la zo calisation des immeubles	our la prise en u risque sismique one lb zon au regard des ri	compte de la sisse ne II zone III	x nicité non X
	- publiés au Recueil des Ad - DDRM Situation de la commune en application du décret 91-46 La commune est située da lièces jointes Cartographie extraits de documents ou de d	au regard du zono 31 du 14 mai 1991 modif ns une zone de sismi	age réglementaire po fié relatif à la prévention d cité zone la zo calisation des immeubles	our la prise en u risque sismique one lb zon au regard des ri	compte de la sisse ne II zone III	x nicité non X
	- publiés au Recueil des Ad - DDRM Situation de la commune en application du décret 91-46 La commune est située da lièces jointes extraits de documents ou de decret en la commune extraits de documents ou de decret en la commune extraits de documents ou de decret en la commune extraits de documents ou de decret en la commune extraits de documents ou de decret en la commune extraits de documents ou de decret en la commune extraits de documents ou de decret en la commune extraits de documents ou de decret en la commune extraits de documents ou de decret en la commune en	au regard du zono 31 du 14 mai 1991 modif ns une zone de sismi	age réglementaire po fié relatif à la prévention d cité zone la zo calisation des immeubles	our la prise en u risque sismique one lb zon au regard des ri	compte de la sisse ne II zone III	x nicité non X